



ADDENDA # 1

Date : Le 20 juillet 2022

Titre : Services d'hébergement dans la ville de New York

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande De Proposition (DDP) pour la prestation de services d'hébergement, portant le numéro 23-222013. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Dans quel délai pouvez-vous vous engager une fois que j'ai soumis la demande de propositions?
- R1. Après la date de clôture, les soumissions seront évaluées conformément aux procédures d'évaluation et la méthode de sélection énoncés dans la Partie 4 de la DDP. Une fois l'évaluation terminée, un contrat sera attribué au soumissionnaire retenu par la date d'attribution provisoire indiquée à la section 1.2.2 de la DDP.
- Q2. Pouvons-nous offrir un mélange d'appartements studio et d'appartements à 1 chambre à coucher (5 appartements studio et 6 appartements à 1 chambre à coucher)?- ou est-ce que ça doit être 11 appartements studio ou 11 appartements à 1 chambre à coucher?
- R2. Conformément à la section 6. b) de l'annexe A – Énoncé des travaux de la DDP, les unités doivent être au moins une chambre à coucher; les appartements studios ne seront pas acceptés.
-

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES